



Lutte contre les moustiques tigres

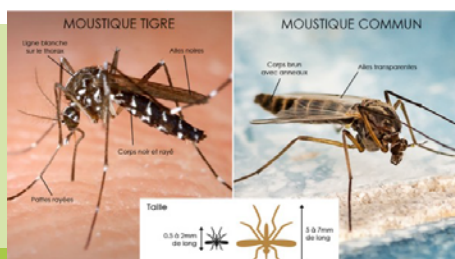
Salubrité

DEPUIS 2004, LE MOUSTIQUE TIGRE (*Aedes albopictus*) S'EST DÉVELOPPÉ EN FRANCE MÉTROPOLITAINE. DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020, L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN EST CONSIDÉRÉ COMME À RISQUE D'IMPLANTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU MOUSTIQUE TIGRE.

Le Val-de-Marne, comme les autres départements de Paris et la petite couronne, est considéré comme un département fortement colonisé par le moustique tigre. En 2023, un cluster familial de 3 cas de dengue, avait été détecté dans le Val-de-Marne.

Face à cette situation, il est essentiel de renforcer les initiatives locales et les mesures de prévention.

Le risque sanitaire potentiellement lié à la prolifération du moustique tigre est pris en charge par l'Agence Régionale de Santé. Le rôle du moustique tigre dans la transmission de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le virus zika justifie une vigilance accrue pour protéger les populations. Seuls les insectes ayant piqué un individu infecté par la dengue, le chikungunya ou le zika (homme ou animal) sont vecteurs de la maladie.



COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

De taille très réduite, le moustique tigre se reconnaît aisément aux rayures noires et blanches qui couvrent son corps et ses pattes. Insecte diurne, il pique principalement à l'aube et au crépuscule. Sa période d'activité s'étale de mai à la fin du mois de novembre.

PRÉVENTION

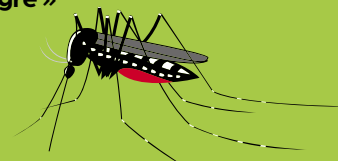
Pour éviter la prolifération du moustique tigre, les actions de prévention sont essentielles. Quelques gestes simples peuvent être adoptés à l'échelle individuelle, notamment pour éliminer les gîtes larvaires, c'est-à-dire les points d'eau stagnante où les moustiques pondent.

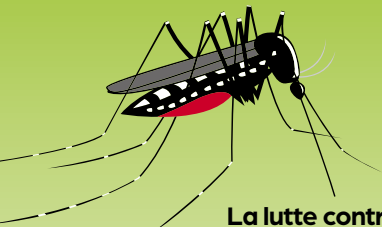
- **Pots de fleurs, soucoupes, seaux...** : veillez à les vider régulièrement (au moins une fois par semaine)
- **Objets laissés sur les balcons ou dans les jardins individuels et collectifs (matériel de jardin, jouets...)** : videz-les, retournez-les, rangez-les
- **Déchets** : jetez les déchets pouvant contenir de l'eau
- **Piscines-bassins** : procédez à un entretien régulier
- **Gouttières, rigoles, point d'évacuation d'eau** : vérifiez que l'eau s'écoule sans problème
- **Récupérateurs d'eau de pluie ou réserves d'eau extérieures** : assurez-vous de les couvrir hermétiquement, notamment à l'aide d'un voile moustiquaire

Il est également possible de construire un nichoir à chauve-souris, pour attirer ces animaux insectivores qui participent à la régulation des populations de moustiques. La LPO propose un plan pour fabriquer un gîte de façade, accessible via ce lien : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/tutoriels/comment-fabriquer-un-gite-de-facade-pour-les-chauves-souris>

La protection individuelle est un autre outil de lutte contre les piqûres de moustiques tigres :

- Portez des habits amples, longs et clairs, qui couvrent les bras et les jambes
- Utilisez des sprays répulsifs avec les mentions « moustiques exotiques / tropicaux » ou « moustique tigre »
- Installez des moustiquaires aux fenêtres.





La lutte contre le moustique tigre est pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Celle-ci surveille sa propagation dans le Val-de-Marne et peut organiser des opérations de démoustication ciblées.

Les démoustications sont réalisées uniquement sur déclaration d'un cas de maladie transmise par le moustique tigre à l'ARS et après enquête confirmant la présence de moustiques tigres adultes dans les zones fréquentées par le patient. L'ARS fait appel à l'opérateur habilité : l'Agence Régionale de Démoustication (ARD).

**Un numéro vert a été mis en place par le Territoire Paris Est Marne & Bois concernant les moustiques tigres :
un numéro vert : 0 800 00 66 94.**

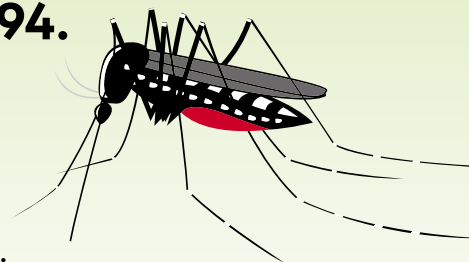
PEMB MET À DISPOSITION DES HABITANTS DU TERRITOIRE :

- Des raquettes électriques
- Des pièges capture dans les situations les plus prioritaires.

Le citoyen doit disposer d'un espace vert de 200 m² (hors habitat/maison).

Il est également possible de signaler la présence du moustique tigre sur ce portail de signalement mis en place par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements



TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

Numéro vert moustiques tigres : 0 800 00 66 94

SERVICE HYGIÈNE ET HABITAT

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h (fermeture à 17h le vendredi)
5, rue Eugène-Renaud, 94300 Vincennes
Téléphone : 01 43 98 66 63

RESSOURCES

Guide des bonnes pratiques pour la gestion du moustique tigre conçu par le Territoire Paris Est Marne & Bois, en partenariat avec l'ARS et l'ARD :

<https://www.parisestmarnebois.fr/sites/default/files/2026-03/guide%20moustique%20VF.pdf>

Site internet du Territoire Paris Est Marne & Bois sur le moustique tigre :

<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/moustiques-tigres>

Guide de l'animal en ville de la Ville de Vincennes :

<https://www.vincennes.fr/sites/default/files/2025-08/Guide%20Animal%20en%20ville%202025.pdf>

Plan du refuge à chauve-souris de la LPO :

<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/tutoriels/comment-fabriquer-un-gite-de-facade-pour-les-chauves-souris>

Portail de signalement de l'ANSES :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes. Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).